

moins militaires, et se rapprocher des universités et des collèges. Il faut se garder de confier aux élèves qui sortent de ces institutions les fonctions de gendarmes. J'adjure de nouveau le ministre d'user de toute son influence pour faire disparaître cet abus. La question a été discutée à fond et je suis bien aise de constater que, dans le service militaire, nous savons mettre au rancart une foule de restrictions en vogue autrefois. Jadis nos camps étaient entourés de soldats la baïonnette au canon, guettant le moment de barrer le passage à quelque pauvre malheureux qui s'était attardé quelques instants avec sa dulcinée ou avait passé la soirée avec ses amis en ville. On le menait au violon et la conséquence, c'est qu'il y avait toujours du tumulte au camp. Mais du moment qu'on a aboli ce système et qu'on a cessé d'établir des sentinelles tout autour du camp, pour arrêter ceux qui s'étaient quelque peu attardés, on a constaté que laissés à leur propre liberté, les miliciens reviennent toujours plus promptement au camp, et sont parfaitement sobres. Ils rentrent toujours de bonne heure. Autrefois, on le sait, les miliciens s'attardaient délibérément en dehors du camp, après l'heure réglementaire, cherchant à tromper la vigilance des gardes, afin de tout bouleverser. J'invite de nouveau le ministre à supprimer, autant que possible, ces restrictions, surtout en ce qui concerne la troupe permanente. Que les soldats jouissent de toute la liberté que Dieu a voulu leur accorder ; qu'on ne les soumette pas à ces restrictions vexatoires venant du sergent, du caporal, ou de l'officier qui veulent faire un peu montre de leur autorité. Je le répète, qu'on supprime toutes ces restrictions ; que les soldats sachent qu'il sont libres, et j'en suis convaincu, il n'y aura plus de plaintes sur le manque de discipline. La discipline n'a jamais été et ne sera jamais la tyrannie. La discipline, c'est l'éducation ; la discipline, c'est la culture, le savoir-vivre ; la restriction est tout le contraire de cela. Bien qu'il se trouve dans cette mesure un ou deux articles qui prêtent à la critique, je m'abstiendrai de faire des récriminations aujourd'hui ou de prolonger le débat, à cette heure avancée de la session. J'adjure le ministre de diminuer autant que possible la troupe permanente ; qu'il consacre les deniers publics à l'instruction de notre jeunesse et surtout de la jeunesse rurale qui se rend au camp une fois l'an, pour dix jours, au service du pays.

Sir FREDERICK BORDEN : Bien que j'aie perdu mon droit à porter la parole, la Chambre, je l'espère, me permettra d'ajouter quelques mots. On en conviendra, les observations formulées par les orateurs qui viennent d'adresser la parole à la Chambre s'imposent à notre étude. Je suis bien aise que la Chambre ait pu bénéficier des lumières du député de Toronto-nord (M. Foster), du député de Victoria (M. S. Hughes) et du député d'Halifax (M. W. Roche). Je souscris presque aux observations présen-

tées par le député de Victoria-et-Haliburton (M. Sam. Hughes), et comme il n'était pas ici hier, il sera sans doute bien aise de savoir, qu'à l'avenir, il sera tenté de sérieux efforts, afin de permettre à toutes les écoles du pays de participer à l'instruction militaire et à la pratique du tir au fusil.

M. SAM. HUGHES : Très bien.

Sir FREDERICK BORDEN : Le député de Toronto-nord (M. Foster) déclare qu'il désapprouve le Gouvernement d'avoir pris à sa charge les citadelles d'Halifax et d'Esquimaux, et si je ne me trompe, c'est au point de vue du sentiment qu'il se place ; car, affirme-t-il, on brise ainsi le dernier lien qui nous rattachait à la mère patrie. C'est là le vieil argument rebattu. Voilà l'objection invariablement formulée, dès le début même de l'agitation soulevée au pays en faveur de notre autonomie. Ce fut encore là l'objection présentée, l'année dernière, lorsque nous avons modifié la loi de la milice portant que nous pourrions, à notre gré, attribuer à un Canadien le commandement en chef, au lieu de le confier à un officier impérial. A mon sens, cette objection est vide de sens. Mais, s'écrie l'honorable député, allons-nous dire adieu à la Grande-Bretagne ? Pas le moins du monde. Seulement, Monsieur l'Orateur, nous allons soulager le contribuable des Iles Britanniques, et le dégraver quelque peu des fardeaux que les Canadiens devraient eux-mêmes supporter. Voilà à quoi se résume la question. Est-ce donc là porter atteinte au sentiment de fidélité, au loyalisme, au patriotisme, sentiments qui doivent animer ce pays envers la mère patrie ? Non, certainement non. L'honorable député a-t-il bien saisi le sens de la proposition de M. Brodrick ? Voici à quoi se résume cette proposition : parmi la masse de nos volontaires, il faudrait en choisir un sur quatre, c'est-à-dire 10,000 hommes auxquels nous donnerions une instruction toute spéciale et que nous armerions ; et il serait compris que ce contingent sera réservé au service d'outre mer ou à l'étranger, et cela va sans dire, subordonné à la sanction du parlement canadien. Je répète ce que j'ai déclaré hier même, je repousse cette proposition ; car à mon avis, la création d'une troupe spéciale au pays aurait des résultats malheureux, en ce sens, qu'elle provoquerait des rivalités entre ce contingent et la milice active ordinaire. C'est là une opinion bien arrêtée chez moi. L'honorable député affirme qu'il eût été facile de disposer les choses de façon à créer une réserve spéciale de ce genre au Canada, prête pour toute éventualité, comme la répétition des événements du Sud-Africain, ou advenant que le Canada vouldt à l'avenir prêter son concours à la mère patrie dans une guerre avec l'étranger. N'atteindrions-nous pas plus sûrement cet objectif en développant notre propre milice et en lui donnant une véritable valeur ? Si pareille crise surgissait, il faudrait de toute nécessité qu'il